

Conseil général du Puy de Dôme

Bilan de la numérisation du Cadastre

2008-2012

Assemblée des acteurs de la géomatique CRAIG 4 décembre 2012



PUY-DE-DÔME
CONSEIL GÉNÉRAL

DU RELIEF ET DES HOMMES

Rappel de la démarche

Politique départementale

- Demande politique : avoir l'ensemble du département numérisé,
- En faire un volet de la politique du département dans le domaine des TIC,
- Maîtrise d'ouvrage départementale : mutualisation des coûts (coûts divisés par 3 pour la numérisation),
- Maîtrise de l'avancement du projet (département totalement numérisé en 2011),.

Etat des Lieux en 2008

- 208 Communes restant numériser
- Soit 717 777 parcelles à numériser et 812 feuilles à Lambertiser

Bilan Technique

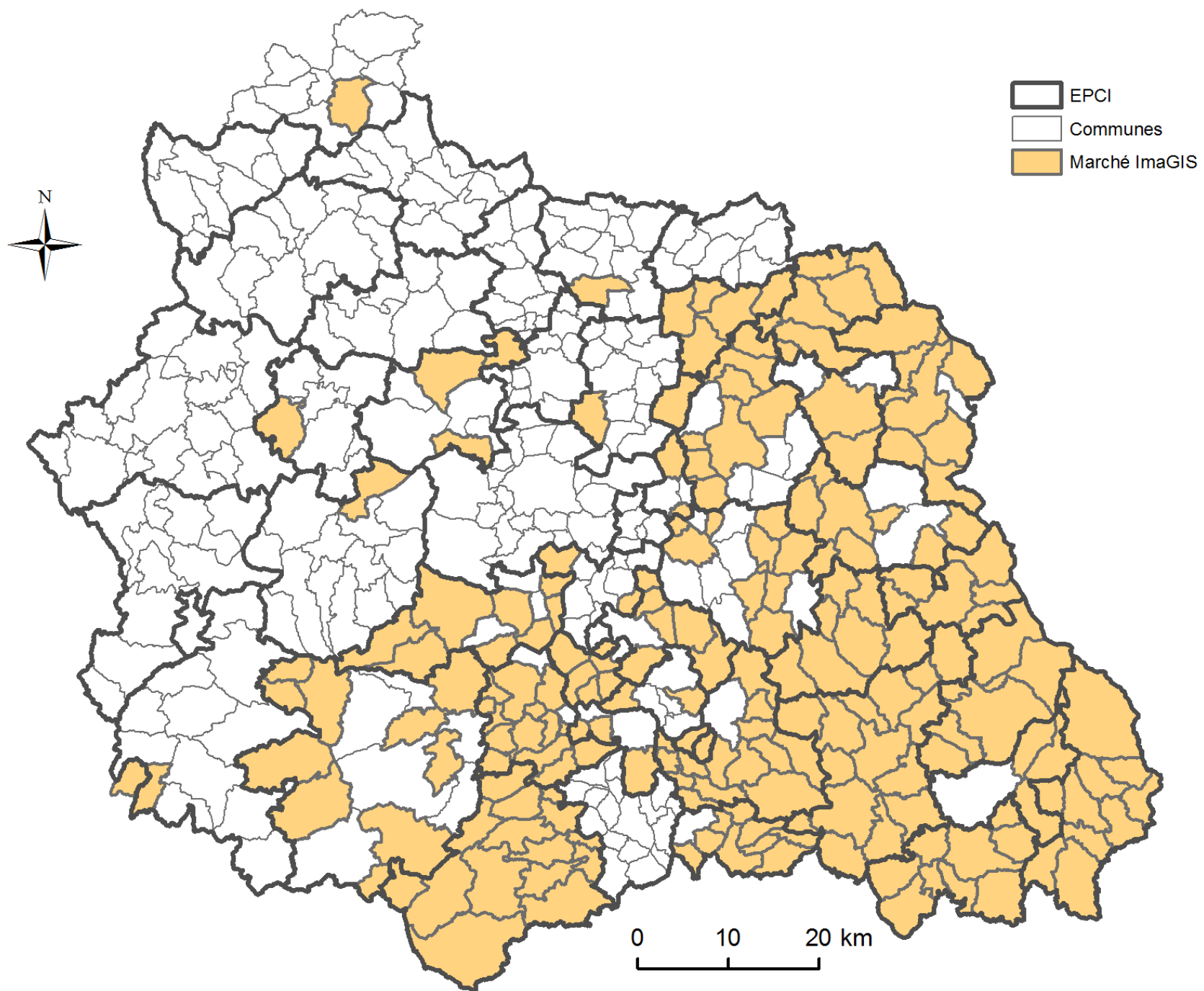
Délai

- Premiers plans fournis le 1^{er} juin 2008
- Dernier label obtenu le 26 septembre 2012
- Soit une durée de 4 ans et 4 mois

Volume

- 44 % des communes concernées (207 sur 470)
- Tout le Puy de Dôme est aujourd'hui disponible en PCI Vecteur





Bilan Financier

Prix du marché

- 12 Centimes HT la parcelle à numériser
- 9.90 Euros HT la planche à lambertiser

Volume

- 718 998 Parcelles
- 774 planches à Lambertiser
- Coût total du marché : 93 942.36 Euros

Répartition des coûts

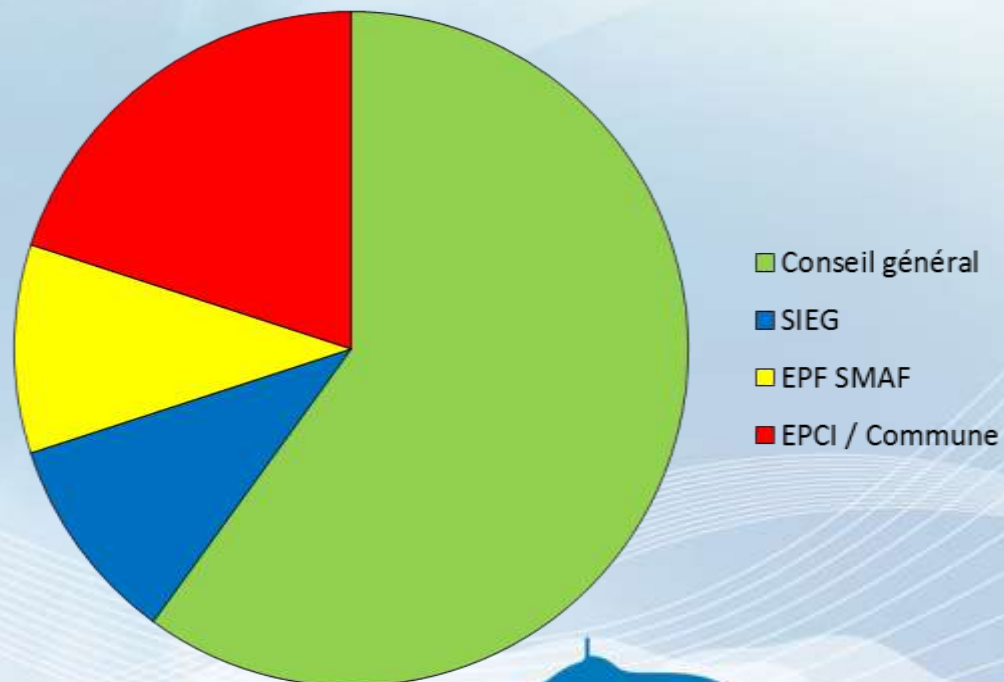
- 60 % Conseil général
- 10 % SIEG, 10 % EPF SMAF
- 20 % Commune ou EPCI



Bilan Financier

Répartition des financements

Financier	Montant
Conseil général	56 365.42 €
SIEG	9 394.24 €
EPF SMAF	9 394.24 €
EPCI / Commune	18 788.46 €
TOTAL	93 942.36 €



Bilan Organisationnel

Numérisation faite en convention avec la DGFIP

- Une convention est signée entre la DGFIP, la ou les commune(s) concernée(s) et différents partenaires (assurant une mission de Service Public)
- Il n'est pas nécessaire d'être financeur pour être dans la convention

Une convention simplement

- La DGFIP reste auteur du Plan Cadastral et seule habilitée à sa mise à jour
- La convention désigne un "correspondant DGFIP" parmi les partenaires associés
- Ce dernier reçoit la mise à jour annuelle du PCI par la DGFIP
- Charge à lui de la transmettre aux autres partenaires
- Un membre de la convention peut céder sa Base de Données Territoriale, sous réserve de mentionner la source et le millésime du Plan Cadastral

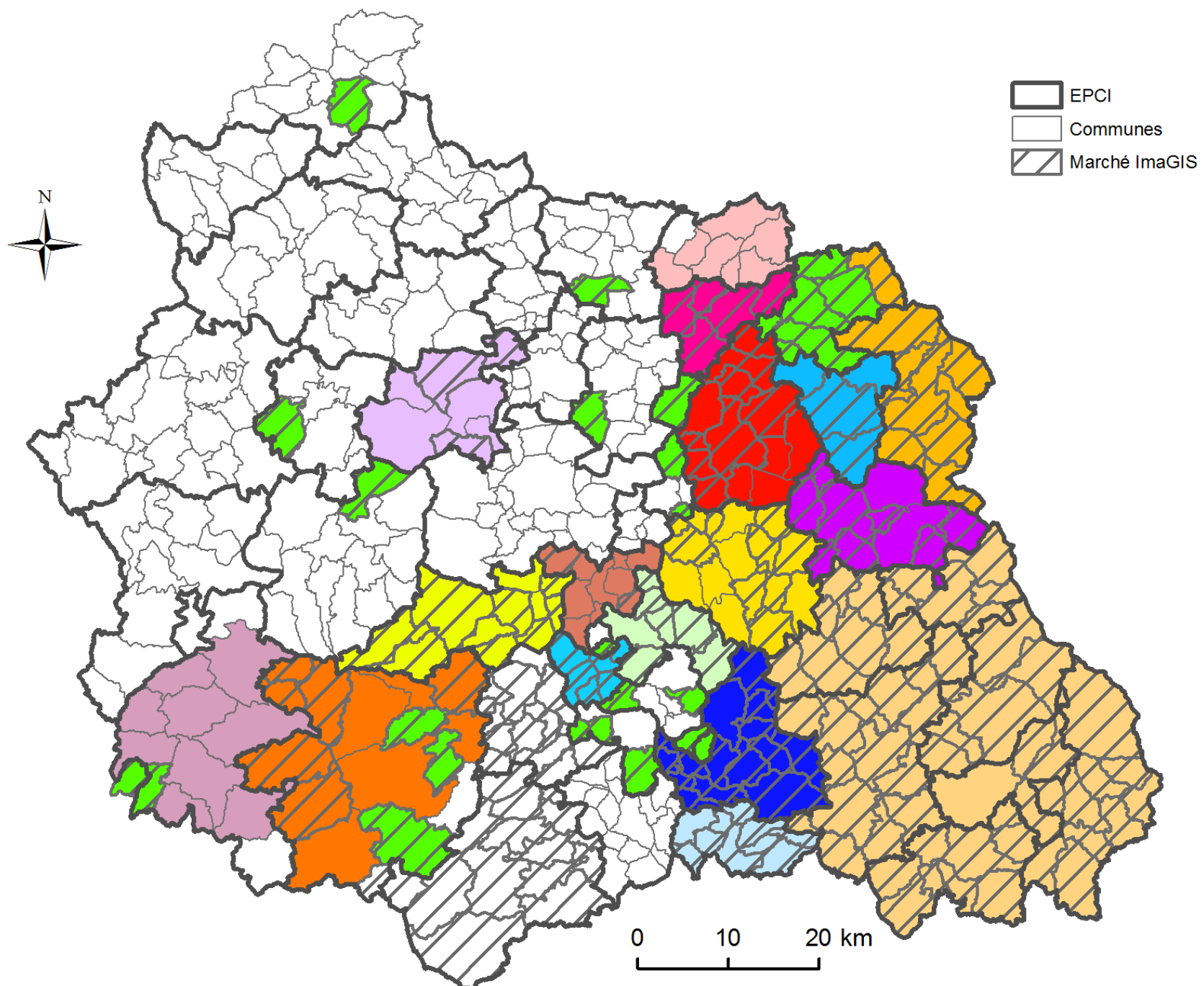


Bilan Organisationnel

Démarche du CG 63 dans le cadre du marché

- Inciter les EPCI à être correspondants DGFIP
- Regrouper les conventions des communes seules dans une convention globale avec l'ECPI
- Cet échelon semble le plus pertinent pour la mise en place d'une Base de Données Territoriale (BDT)
- Des nouvelles conventions ont été signées
- Certaines modifiées / dénoncées
- Le CG 63 est membre de 45 conventions regroupant 237 communes
- Faire signer les conventions et convaincre est un travail de longue haleine!!





Perspectives

Au niveau Départemental et Régional

- Le territoire est homogène en terme de cadastre numérique : la composante BD Parcellaire du RGE sera à terme totalement vectorielle
- Economie de temps et d'argent pour tout acteur assurant une mission de service public sur un territoire donné
- En attendant la BD Parcellaire :
 - Nécessité de simplifier le partage du PCI : à qui dois-je demander le plan quand j'en ai besoin? Y-a-t- il une convention à passer? La commune ne sait pas de quoi je parle...
 - Intéressant de bâtir une convention régionale donnant accès au PCI comme aux données MAJIC
 - Mettre à disposition les plans sur le site du CRAIG?



Perspectives

Au niveau Local

Pour les communes

- Le Plan Cadastral est la donnée fondamentale pour tout document cartographique communal (urbanisme, VRD, boisement...)
- Economie de temps et d'argent pour tous les projets à venir

Pour les EPCI

- Le PCI est inexploitable en l'état (fichier EDIGÉO)
- Compte-tenu des faibles moyens des communes, l'échelon EPCI semble le territoire le plus pertinent pour la mise en place des Bases de données Territoriales



En Conclusion

Le Conseil général a financé en grande partie

- Chaque commune dispose maintenant de son Plan Cadastral Informatisé, mis à jour annuellement mais...
- ... Que faire d'un fichier EDIGéO????

L'EPCL mettra en place une base de données territoriale

- Qui permettra d'exploiter le Plan Cadastral Informatisé
- Et gèrera les échanges avec les prestataires mais peut-on diffuser comme ça???....

Au niveau régional, en attendant la BD Parcellaire

- Il serait intéressant de bâtir une "grosse convention"
- Permettrait de simplifier les échanges entre organismes publics, sur le principe des données MAJIC.

